



PROCÈS VERBAL

BUREAU COMITE DIRECTEUR

PV N°61 CD/4

REUNION DU : 28 OCTOBRE 2024

Présidence : M. THIBERT Jérôme

Présents : MME URBANIAK N. – MM. GUVENATAM D.– JOLY B. –PERROT JF.

Assiste en partie : M. LECHENET K

Excusé : M. DA SILVA S

Début de séance à 18h00

Critérium Féminin à 8 Marsannay – Grésilles :

Suite au mail de Marsannay la Côte du 23 octobre 2024, concernant la rencontre Critérium à 8 MARSANNAY la COTE – GRESILLES FC du 21 octobre 2024, match non joué.

Marsannay la Côte a refusé la participation d'une des joueuses du club visiteur portant un signe ostentatoire religieux, conformément au règlement de la Fédération Française de Football qui interdit le port du voile sur les terrains de jeu.

Nathalie et Denis précise qu'un mail a été envoyé aux deux clubs, en leur rappelant les règles.

La Commission Sportive Féminine décide de remettre la rencontre MARSANNAY – GRESILLES FC du 21/10/2024 au 4 Novembre 2024 à 20H.

Nathalie URBANIAK, Présidente de la commission sportive féminine, sera présente sur cette rencontre.

AFRIQUE FD

Demande le report de la rencontre du 1 novembre 2004, opposant MEURSAULT à AFRIQUE FD. Le président a répondu à AFRIQUE FD.

Courriers et Informations du Président

Courriel de M. Moran BERRAHOU du club de TALANT du 28 octobre 2024, précisant qu'il quittera ses fonctions à la présidence du club, ainsi que le trésorier M. Geoffrey MORTUREUX. Jérôme THIBERT prendra RV avec la Mairie de TALANT, afin d'obtenir un RV après le 13 novembre et informera le club de TALANT.

Denis précise que ce point avec le club de TALANT, devra être abordé lors de notre rencontre avec Catherine LOUIS, Vice-Présidente du Conseil Départementale.

Courriel de la Ligue BFC, pour deux clubs de Côte d'Or, mise en demeure pour retard de paiement et perte d'un point de pénalité pour chaque rencontre jouée après le 5 novembre 2024.

Situation financière du club de SEURRE :

Le club de SEURRE a répondu qu'il s'engageait au paiement de sa dette, en plusieurs fois.

Situation financière du club de PERRIGNY les DIJON :

Jérôme se charge d'appeler le club et son président, pour faire un point sur la situation et fixer un rendez-vous avec le trésorier du club. Mme MENDES a pris contact avec la Ligue.

DIJON FUTSAL METROPOLE

Denis et Benoit demandent des explications sur la dette District de ce club. RV sera pris avec son Président. Un liquidateur a été nommé, pour le recouvrement de l'ensemble des dettes. DIJON FUTSAL METROPOLE a proposé un échéancier sur la totalité de la dette sur 10 ans. Le président du District de Côte d'Or, Jérôme THIBERT est convoqué le 20 novembre à 10h30 au Tribunal Judiciaire, car le club de Dijon Futsal Métropole conteste une partie de la dette.

CREDIT AGRICOLE :

Le PV du comité directeur est rédigé. Denis va boucler tous les documents demain mardi et les enverra à la banque. RV est fixé le mardi 5 novembre à 15h à l'agence de Quetigny. Créer un accès à Delphine CHARDON, notre comptable pour qu'elle utilise les comptes sans passer par des accès de membres élus.

Le personnel salarié du District de Côte d'Or a pu être payé en utilisant le compte Crédit Mutuel.

ADRESSE MAILS BUREAU COMITE DIRECTEUR

Denis demande pour les membres du bureau, une adresse mail, @cote-dor.fff.fr. C'est problématique de prendre contact avec les clubs avec nos adresses mails personnelles. Jérôme a fait le nécessaire vers Etienne CORDIER en Ligue BFC.

FOOT CLUBS :

Benoit JOLY demande une communication envers les clubs pour la mise à jour des contacts téléphoniques sur FOOTCLUBS.

Jérôme répond : Agnès fait plusieurs relances par saison aux clubs.

CHARTE PARENTS

Benoit JOLY aborde le projet de bâche à mettre dans tous les stades de Côte d'Or, à entête « Les bonnes conduites d'un parent au Football ». Keryann finalise la maquette et une proposition d'un flyer A6, qui l'on remettrait aux éducateurs et parents, pour les catégories de U6 à U11.

Denis a rédigé une charte qui sera validée lors du prochain CD.

Benoit propose sur ces catégories que l'éducateur qui accueille le plateau, avec l'aide de quelques parents, de désigner les deux équipes qui se sont le mieux comportés (carton vert). Trouver une base de projet pour faire participer les parents en y mettant une dotation aux cinq équipes (dont les parents), qui se sont bien comporté tout au long de la saison. Dotation validée à valider par le CD.

Mise en place la saison prochaine, avec cette charte, on communique au niveau des clubs et les éducateurs doivent se l'approprier sous forme d'une action PEF. Cette charte c'est la base d'un projet commun District / Clubs.

Réflexion : Nathalie / Keryann.

PARTENARIATS :

DIDIER PNEUS :

Participation non remise en cause, Denis et Keryann prendront contact avec lui pour RV et comment faire évoluer le partenariat.

CREDIT AGRICOLE :

Partenaire FFF. Keryann, il nous donne 2 500€ par saison. Il n'y a pas d'exclusivité avec cette banque. A voir lors du RV du 4 novembre, le partenariat signé entre le district et le Crédit Agricole. Soyons prudent car il y a de l'éthique dans ce partenariat et c'est un partenaire fédéral. Avant très peu de contact et de dotation de leur part. Depuis la signature avec le Crédit Mutuel, ça commence à bouger.

CREDIT MUTUEL :

Keryann, nous précise la somme octroyée par cette banque à hauteur de 6 500€ pour partenariat arbitre. La saison dernière chaque arbitre seniors et Futsal a reçu une tenue. Une proposition de RV a été envoyée par Denis.

EKINSPOORT :

Jérôme indique que le contrat prenait fin juin 2024. IL n'a pas été renouvelé à cause des élections. Le contrat qui avait été signé représentait 7 700€ de maillots, équivalent de 8 jeux de maillots, shorts, chaussettes et 24 ballons de match pour la coupe EKINSPOORT.

A ce jour la compétition est déjà engagée et c'est les seuls à proposer NIKE. Les 1/8 de Finale de la Coupe EKINSPOORT- FERNAND BACHELARD ont lieu le 29 et 30 mars 2025. Négociation d'équipements complets pour les demi-finales et finales féminines.

RV est pris avec EKINSPORT le lundi 4 novembre au District à 14h avec Benoit, Keryann et Jérôme.

PLANETE COM :

Cette société était en lien uniquement pour la signalétique. Ce qui était convenu était de prendre chez eux, avec moins 20% pour le District et en contrepartie on s'engageait à faire de la publicité lors des AG, et chaque club qui allait chez PLANETE COM, le district touchait un pourcentage de 15% des ventes aux clubs. Autant laisser la remise directement aux clubs. Le contrat de partenariat qu'il a signé ne lui rapporte rien, le District ne l'a pas fait travailler sur les dernières saisons.

Une proposition lui sera faite. Il reste partenaire du District, et en contrepartie, il nous fournit les médailles et les coupes. Benoit JOLY le rencontrera.

DELIN :

Ce partenaire fournissait du lait pour les clubs. A ce jour, rien n'a été résigné avec DELIN. Les clubs venaient chercher leur dotation au District. Benoit et Keryann prendront rendez-vous avec DELIN. Ne peut-il pas faire du Naming sur la promotion du foot féminin championnat et coupes ? Plusieurs projets seront présentés à ce partenaire.

DIJON CEREALES :

Contact sera pris pour partenariat avec M. Christophe RICHARDOT et Simon BILBOT.

NOVATEC :

C'est les imprimantes. Revoir le contrat et prendre RV avec cette société. Question sera posée à Delphine pour l'aspect comptable. Jérôme.

ARIUS :

Panneau à l'entrée du district, revoir le contrat et prendre RV avec cette société.

Contrat du TOTEM ARIUS, signé en septembre 2023 par Daniel DURAND.

Livraison le 20 octobre 2023.

Loyer : 330€ HT par trimestre soit 1584€ TTC par an.

Durée de location et maintenance : 21 trimestres.

Le présent contrat peut être dénoncé exclusivement à l'échéance par le client moyennant un préavis de 6 mois, par lettre recommandée AR. Courrier envoyé.

CARREFOUR et DECATHLON :

Keryann : une approche était en bonne voie avec ces deux identités mais c'est tombé à l'eau.

INTERMARCHÉ :

Jérôme prendra contact avec le directeur de l'Intermarché de Dijon Clémenceau, qui gère aussi 4 autres magasins.

NOUVEAUX PARTENAIRES :

Keryann précise qu'il existe une plaquette.

Cibler les sociétés et les démarcher avec une plaquette. Nous avons un bras de levier sur le mécénat, le RSE et le RSO. Il faut informer ces sociétés que d'un point de vue légal, ils ont

obligation de mettre en place une politique RSE, RSO, et doivent répondre à nos problématiques.

L'idée s'est d'avoir une trame sur ce qu'on peut leur apporter. Benoit propose à Keryann de travailler avec lui pour réfléchir, comment aborder ces différents partenaires et la visibilité que l'on peut leur apporter.

Rédaction de 3 plaquettes, il faut qu'elles soient adaptées à leur attente.

FAAMS

Fonds d'Aide à l'Acquisition de Matériel Sportif.

Devis établi vers EKINSPORT, pris en charge à 50% par le conseil Départemental. Reste à charge au District : 5 000€. Réponse à apporter avant le 15 décembre.

Le bureau préfère attendre d'avoir un regard sur l'état financier du District avant d'engager cette dépense.

Keryann précise qu'il faudra des récompenses pour le PEF, les lauréats District, mise en place à partir de cette saison.

Echanges entre Keryann et les membres du bureau sur l'utilité d'acheter autant de matériel et comment est-il utilisé ?

Benoit demande, si on a quantifié les besoins en dotation ? Keryann précise que la saison dernière c'était entre 2 000 et 3 000€.

Benoit : cela ne sert à rien de dépenser 10 000€ si nous avons besoin de 3000€. Pourquoi ne pas passer par un partenaire, pour ne pas dépenser l'argent que l'on n'a pas.

LAUREATS DEPARTEMENTAL POUR LES CLUBS DE FOOT :

Pour cette saison, le district de football de la Côte d'Or met en place un Lauréat départemental afin de favoriser la structuration de tous les clubs (petits et grands).

Ce Lauréat vise à accompagner les associations de football pour, par la suite, potentiellement postuler et obtenir un des labels qualités de la fédération française de football qui, à ce jour, ne sont accessibles qu'aux clubs fortement structurés sur le département.

Keryann précise que cette action sera prise financièrement par le District.

Budget prévisionnel demandé à Keryann sur le PEF, Lauréats et la soirée des récompenses.

Keryann avec le recul des deux dernières saisons pense à un budget entre 4 000€ et 4 500€.

REFLEXION GLOBALE :

Pouvoir rédiger un projet sur 3 portes :

- Le 100% éducateurs
- Le PEF
- Lauréats.

Projet sur 4 ans avec plusieurs partenaires.

Question de Denis à Keryann :

En termes de partenariat, tout ce qui a été entrepris, cela a rapporté combien ?

Keryann : 32 500€ soit 7 700€ EKINSPO, 6 000€ de Crédit Mutuel, 3 000€ de Crédit Agricole, 7 500€ DIDIER Express PNEUS.

VOITURES DU DISTRICT :

Le District possède une Opel COMBO en LLD (278€/ mois, avec l'entretien). Lorsque qu'il faut d'autres véhicules, on loue un ou deux véhicules type Zoé à 19€/ jour. Keryann précise environ 5 locations par mois.

Faire attention aux longs déplacements individuels, privilégier le train.

Concernant la voiture Opel COMBO, lors de l'accident du 14 mars 2024 il avait été demandé au district de régler le montant de la TVA ainsi que la franchise. Benoit JOLY, trésorier du District a pris le dossier en charge et il s'avère bien sûr qu'une association n'est pas éligible à la récupération de TVA, pas de franchise, non plus car nous n'avons pas de responsabilité. Nous allons récupérer de l'assurance la somme de 1 879€. Règlement acquitté envers le garage par erreur le 1 juillet 2024.

Jérôme pose la question du carnet de bord dans le COMBO, il se souvient qu'il y en avait un. Keryann confirme. A ce jour plus rien. A remettre en service rapidement.

Cette voiture arrive à échéance en mai 2025. Lors de la restitution de ce véhicule, le dépassement du kilométrage va poser problème. Il avait 76 974 KM au moment de l'accident en juin 2024. Jérôme voit avec plusieurs concessionnaires pour retrouver le même type de voiture, toujours en LLD.

APPRENTIS :

Keryann précise que Mathis ARTON entre dans sa 2^{ème} année d'où une augmentation de salaire. Lucas BADER va avoir 26 ans et son salaire va être à 100%.

Quid des apprentis la saison prochaine, Nissrine HORMAT est sur 1 an, Clément BORNOT sur 2 ans, faire un point avec tous les contrats de travail. Contact sera pris avec la CAPEC.

SERVICE CIVIQUE :

Pas de service civique cette saison. Pas d'agrément non plus.

LOGE DFCO : voir le dossier.

Cette loge comprend 2 places VIP payantes au Gout du Vin et 2 places VIP offertes. Plus 10 invitations à l'attention des bénévoles, clubs, salariés.

La convention passée entre le District et le DFCO, fait apparaître la somme de 3 600€. Le contrat prend fin en juin 2025.

Remettre en service cette loge, jusqu'en juin 2025, Keryann s'occupe de prendre contact et de faire envoyer les places à Jérôme.

Ensuite un message sera mis sur le site du district, pour les clubs voulant récompenser leurs bénévoles, 3 places en VIP, il y aura toujours un membre élu.

Idem pour les 10 places qui sont en tribune IPS ou DELIN.

ASSEMBLEE GENERALE 2024 / 2025 :

Le bureau soumettra lors du prochain Comité Directeur d'organiser une seule AG le vendredi 27 juin 2025.

- AG Extraordinaire
- AG Ordinaire
- AG financière
- Remise des récompenses.

Pour cela les comptes devront être arrêtés au 31 mai 2025.

Benoit JOLY doit appeler Delphine et le expert-comptable.

Après vérification, les AG ordinaires et financières avaient lieu soit en Octobre ou novembre. Seule, la soirée récompense était programmée fin juin.

Appel à candidature aux clubs pour l'organisation de l'AG du vendredi 27 juin 2025. Un cahier des charges sera transmis aux clubs qui voudront bien se positionner.

On se laisse du temps pour aller chercher un partenaire afin de financer la soirée des récompenses.

Agenda :

Calendrier des prochains bureaux :

Le calendrier est examiné et validé en fonction des évènements connus à ce jour.

Fin de séance à 20h30

Le Secrétaire Général

Jean-François PERROT



Le Président

J THIBERT

